

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	2734
2. ORDRE DU JOUR.....	2734
2022 12 203 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022.....	2734
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	2735
2022 12 204 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022.....	2735
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022	2735
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2735
6. LES RAPPORTS.....	2735
6.1 RAPPORT DU MAIRE.....	2735
6.2 RAPPORT DES COMITÉS.....	2735
6.3 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	2736
6.4 RAPPORT DU D.G.....	2736
7. ADMINISTRATION.....	2736
2022 12 205 7.1 BOURSE RECONNAISSANCE AUX FINISSANTS DU SECONDAIRE 2021-2022.....	2736
2022 12 206 7.2 BOURSE AUX NOUVEAU-NÉS DE L'ANNÉE 2022.....	2736
2022 12 207 7.3. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE PG SOLUTIONS INC.....	2736
2022 12 208 7.4. FABRIQUE À BONHEUR – DEMANDE DE COUVERTURE D'ASSURANCES POUR L'ÉGLISE.....	2737
2022 12 209 7.5. SOUTIEN À LA CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL ET À LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2022.....	2738
2022 12 210 7.6 CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION 2022 – CENTRAIDE ESTRIE.....	2738
2022 12 211 7.7 OFFRE DE SERVICE DE PG SOLUTIONS – MODERNISATION DU LOGICIEL.....	2738
7.8 DEMANDE D'APPUI - POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	2739
8. URBANISME.....	2739
2022 12 212 8.1. CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS DANS LE DOSSIER DE LOTISSEMENT D'OLIVIER GIROUX.....	2739
2022 12 213 8.2. OFFRE DE SERVICE D'URBATEK POUR L'ANNÉE 2023.....	2739
9. VOIRIE MUNICIPALE	2740
10. HYGIÈNE DU MILIEU	2740
2022 12 214 10.1 OFFRE DE SERVICE D'AQUATECH POUR L'ANNÉE 2023.....	2740
2022 12 215 10.2 OFFRE DE SERVICE FNX INNOV – F2200756-990 PLAN ET DEVIS TRAVAUX TECQ (PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC) 2019-2023 / PROLONGEMENT DES SERVICES CHEMIN TREMBLAY.....	2740
11. SÉCURITÉ	2741
12. LOISIRS ET CULTURE.....	2741
2022 12 216 12.1. ENTENTE AVEC LA VILLE DE COATICOOK PORTANT SUR L'UTILISATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS ET LA RÉPARTITION DE LA DETTE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA DE COATICOOK (CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD).....	2741
12.2. ACHAT D'UN RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR POUR LE RESTAURANT.....	2741
13. CORRESPONDANCE	2742
2022 12 217 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2742
14. TRÉSORERIE	2742
2022 12 218 14.1. RATIFIER LES COMPTES DE NOVEMBRE 2022.....	2742
2022 12 219 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 DÉCEMBRE 2022.....	2742
2022 12 220 14.3 VIREMENT DES COMPTES DE CRÉDIT DANS DES FONDS AFFECTÉS.....	2743
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2743
2022 12 221 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	2743

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 5 décembre 2022, à 19 h, présidé par Madame Lyssa Paquette maire suppléante, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle
Monsieur Benjamin Cousineau

Monsieur Yvon Desrosiers
Madame Line Gendron
Monsieur Éric Leclerc

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire suppléant Madame Lyssa Paquette.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2022 12 203 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2022

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport du D. G.

7. Administration

- 7.1. Bourse reconnaissance aux finissants du secondaire 2021-2022
- 7.2. Bourse aux nouveau-nés de l'année 2022
- 7.3. Renouvellement du contrat de service de PG Solutions
- 7.4. Fabrique à bonheur – Demande couverture d'assurance pour l'église
- 7.5. Soutien à la campagne des Paniers de Noël et à la Guignolée des Médias 2022
- 7.6. Campagne de souscription 2022 – Centraide Estrie
- 7.7. Offre de service PG Solutions – Modernisation du logiciel « AccèsCité Finance (MegaGest)
- 7.8. Demande d'appui - Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

8. Urbanisme

- 8.1. Contribution pour fins de parcs dans le dossier de lotissement d'Olivier Giroux
- 8.2. Offre de service d'Urbatek pour l'année 2023

9. Voirie

- 9.1. Rien à signaler

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Offre de service 20221104 d'Aquatech pour l'année 2023
- 10.2. Offre de service F2200756-990 - Plan et devis travaux TECQ 2019-2023

11. Sécurité

- 11.1 Rien à signaler

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Entente avec la Ville de Coaticook portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs
- 12.2. Achat d'un récupérateur de chaleur pour le restaurant

13. Correspondance

- 13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois de novembre 2022
- 14.2 Adoption des comptes à payer au 5 décembre 2022
- 14.3 Virement des comptes de crédit dans des fonds affectés

15. Varia et période de questions

- Rien à signaler

16. Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2022 12 204 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 7 novembre 2022

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

L'inspecteur Érick Brière est présent ainsi que Victor Leclerc.

6. Les rapports

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion est absent.

6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Nicole Isabelle a participé à 2 réunions et/ou rencontres.
Monsieur le conseiller Benjamin Cousineau a participé à 1 réunion et/ou rencontre.
Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 5 réunions et/ou rencontres.
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 1 réunion et/ou rencontre.

Madame la conseillère Line Gendron a participé à 2 réunions et/ou rencontres.
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à 3 réunions et/ou rencontres.

6.3 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2022 12 205 7.1 BOURSE RECONNAISSANCE AUX FINISSANTS DU SECONDAIRE 2021-2022

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire doit être soutenue et encouragée localement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité octroie une bourse de 125 \$ à chaque étudiant résidant sur son territoire ayant obtenu son diplôme d'études secondaires ;

CONSIDÉRANT que les étudiants doivent faire parvenir leur relevé de notes ou copie de leur diplôme pour être éligible à recevoir cette bourse ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une bourse de 125 \$ soit octroyé aux 3 étudiants inscrits pour l'année 2022 ;

D'ajouter à cette bourse, toute contribution provenant des partenaires ;

DE remettre la subvention aux étudiants méritants en les convoquant au bureau municipal afin de leur remettre leur chèque et de prendre une photo;

QUE la direction générale soit autorisée à émettre les chèques.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 12 206 7.2 BOURSE AUX NOUVEAU-NÉS DE L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT que la politique familiale de la Municipalité prévoit une subvention de 125 \$ ainsi que la livraison d'un arbre fruitier au printemps pour chaque nouveau-né sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité compte cinq nouveau-nés en 2022 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une bourse de 125 \$ soit remise aux parents des 5 nouveau-nés de l'année 2022 de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

D'ajouter à cette subvention, la livraison d'un arbre fruitier au printemps 2023 ;

QUE les chèques soient envoyés par la poste ;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les paiements.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 12 207 7.3. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DE PG SOLUTIONS INC.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder au renouvellement annuel de son contrat de service pour le logiciel de comptabilité de PG Solutions Inc. ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions Inc. et le service d'impartition pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 au coût de 7 989 \$ plus les taxes applicables tel que présenté dans l'offre de service daté du 1er décembre 2022 ;

QUE ce montant inclus : la Suite Accèscité Finance, le service d'impartition Finance (taxation annuelle) et la modernisation des financiers – AccèsCité Finance (Megagest) ;

D'autoriser la direction générale à transmettre copie de la présente résolution à PG Solutions Inc. et à émettre le chèque.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 12 208 7.4. FABRIQUE À BONHEUR – DEMANDE DE COUVERTURE D'ASSURANCES POUR L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la Fabrique à bonheur (organisme à but non lucratif), nouvellement propriétaire de l'église, doit assurer celle-ci en responsabilité et dommages ;

CONSIDÉRANT les coûts onéreux d'une telle assurance pour l'organisme ;

CONSIDÉRANT que le Fabrique souhaite que l'église soit assurée via les assurances de la Municipalité afin que le coût soit moindre ;

CONSIDÉRANT que le montant de la prime pour l'église serait au frais de la Fabrique à bonheur ;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu entre le représentant des assurances de la Fédération québécoises des municipalités du Québec, madame Brigitte Desruisseaux directrice générale de la municipalité et monsieur Michel Marion, administrateur de la Fabrique afin de discuter de cette option ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal prend en considération toutes les implications reliées à cet ajout dans son contrat d'assurance ;

CONSIDÉRANT que la demande doit être évaluée par l'assureur de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'assureur **peut refuser** cette demande ;

CONSIDÉRANT que la Fabrique à bonheur connaît toutes les implications dans ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire parvenir une demande à la compagnie d'assurance de la Municipalité pour évaluer la possibilité que soit ajoutée l'église à son contrat afin que celle-ci soit assurée en responsabilité et dommages ;

QUE si cette demande est acceptée par l'assureur et la Municipalité suite à leur évaluation, la Fabrique à bonheur s'engage à rembourser à la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tous les coûts reliés à cet ajout annuellement.

DE faire parvenir copie de la présente résolution à la Fabrique à bonheur.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 12 209 7.5. SOUTIEN À LA CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL ET À LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2022

CONSIDÉRANT que la 15^e édition de la Campagne des Paniers de Noël a lieu du 14 novembre au 22 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'argent amassé lors de cette campagne sert à financer les paniers de Noël et autres dépannages alimentaires réalisés par le Centre d'action Bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton contribue pour un montant de 300 \$ à la Campagne des Paniers de Noël et à la Grande Guignolée des Médias 2022 ;

QUE la direction générale soit autorisée à émettre le chèque.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 12 210 7.6 CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION 2022 – CENTRAIDE ESTRIE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Centraide-Estrie ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le versement d'un don de 200 \$ dans le cadre de la campagne de souscription de Centraide-Estrie.

QUE la direction soit autorisée à émettre le chèque.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 12 211 7.7 OFFRE DE SERVICE DE PG SOLUTIONS – MODERNISATION DU LOGICIEL

CONSIDÉRANT que le logiciel de comptabilité « AccèsCité Finances (MegaGest) » utilisé par la Municipalité utilise une technologie désuète et est en fin de vie ;

CONSIDÉRANT que PG Solutions se doit de le moderniser ;

CONSIDÉRANT que cette modernisation s'échelonne sur trois années réparties de la façon suivante : « Section Paie – 2023 » « Section Taxation – 2024 » et Section Comptabilité 2025 » ;

CONSIDÉRANT que le module «Aurora – Paie » remplacera le module «AccèsCité (MegaGest) » ;

CONSIDÉRANT que l'offre de service inclus la préparation, l'installation, la présentation de même que la formation pour un montant de 3 750 \$ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire l'acquisition de la solution modernisée « Aurora – Paie » au coût de 3 750 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser la directrice générale ainsi que la greffière-trésorière adjointe à suivre toutes les formations nécessaires pour opérer cette nouvelle application ;

D'autoriser la direction générale à signer l'offre de service de PG Solutions inc. et à émettre le paiement.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.8 DEMANDE D'APPUI - POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Reporté à une séance ultérieure.

8. Urbanisme

2022 12 212 8.1. CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS DANS LE DOSSIER DE LOTISSEMENT D'OLIVIER GIROUX

CONSIDÉRANT qu'une demande de lotissement a été déposé à la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton le 27 septembre 2022, le tout selon le plan produit par Daniel Parent arpenteur-géomètre, minuté 10 506, daté du 26 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT le règlement 356-14 « Règlement de lotissement » par laquelle la municipalité se prévaut des possibilités offertes par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de contributions à des fins de parcs ;

CONSIDÉRANT que la municipalité prend état de la configuration des lots projetés du secteur municipal dans lequel prend place ce projet ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne voit pas l'intérêt à se voir céder un terrain dans le site visé par le projet de lotissement ;

CONSIDÉRANT qu'en fonction des règles de calcul prévue à l'article 4.6 paragraphes 2 et 3 du règlement de lotissement 356-14 la somme d'argent doit représenter 10 % de la valeur des lots projetés, mais que la valeur à ce moment-ci n'est pas connue ;

CONSIDÉRANT que toute somme reçue par la Municipalité en vertu de la section 4.6.5 « Utilisation de la contribution » fait partie d'un fond spécial, et que ce fond ne peut être utilisé que pour acheter ou aménager des terrains à des fins de parcs, de terrains ou de jeux ou d'espace naturels ou pour acheter des végétaux et les planter sur les propriétés de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que nonobstant ce qui précède, le montant prélevé pour la redevance ne peut excéder 1 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE ne pas exiger le paiement d'une contribution pour frais de parcs, cette décision du conseil de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton constituant une condition devant être satisfaite préalablement à la délivrance du permis de lotissement demandé relativement aux lots 6 534 013, 6 634 014, 6 534 015, 6 534 016, 6 534 017 et 6 534 018.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 12 213 8.2. OFFRE DE SERVICE D'URBATEK POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Urbatek pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'offre de service couvre l'ensemble des services reliés à l'inspection municipale ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton retienne les services d'Urbatek pour effectuer l'Inspection municipale en bâtiment et environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;

QUE les honoraires professionnels totaliseront 10 488 \$ pour 184 heures de service sur un total de quarante-six (46) semaines comprises à l'intérieur de la durée des services prévue à la présente offre ;

QUE les frais de déplacement requis pour l'exécution des services seront facturés à un taux de 0.55 \$ du kilomètre ;

QU'advenant le cas où des heures de service supplémentaire étaient requises, ou pour tout service n'étant pas identifié à la présente, des honoraires de 57 \$ / heure pourraient être facturés ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document pertinent.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie municipale

Rien à signaler

10. Hygiène du milieu

2022 12 214 10.1 OFFRE DE SERVICE D'AQUATECH POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton n'a pas d'opérateur formé pour opérer ses systèmes de suivi des installations de captage et de distribution de l'eau potable, de même que ses 2 stations de pompage d'eaux usées et de la station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que les services professionnels pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées sont inférieurs à 25 000 \$ pour un an ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service no 20221144 de la firme Aquatech incluant l'option d'analyse pour un montant de 19 676.04 \$ plus les taxes applicables, tel que proposé, mais **en excluant l'astreinte de garde d'un montant de 3 640 \$**, pour un montant total de 16 036.04 \$;

D'autoriser la direction générale à signer la présente entente avec Aquatech et à émettre le chèque au moment requis.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 12 215 10.2 OFFRE DE SERVICE FNX INNOV – F2200756-990 PLAN ET DEVIS TRAVAUX TECQ (PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC) 2019-2023 / PROLONGEMENT DES SERVICES CHEMIN TREMBLAY

CONSIDÉRANT l'offre de service de FNX Innov pour les plans et devis travaux TECQ 2019-2023 / prolongement des services du chemin Tremblay ;

CONSIDÉRANT que pour la planification de la TECQ 2019-2023, le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées a été mis à jour ;

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer selon la programmation déposée sur le site du MAMH (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation) ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service F2200756-990 de FNX Innov au montant de 28 000 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser la directrice générale à signer l'offre de service ;

DE faire parvenir copie de la présente résolution à madame Johanne Brodeur, ingénieure.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et culture

2022 12 216 12.1. ENTENTE AVEC LA VILLE DE COATICOOK PORTANT SUR L'UTILISATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENT DE LOISIRS ET LA RÉPARTITION DE LA DETTE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA DE COATICOOK (CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD)

CONSIDÉRANT que l'entente signée en 2017, pour une période de cinq (5) ans, et portant sur l'utilisation des équipements de loisirs de la Ville de Coaticook prendra fin le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire négocier une nouvelle entente débutant le 1^{er} janvier 2023 portant sur l'utilisation des équipements de loisirs ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Sainte-Edwidge-de-Clifton ont pris connaissance du projet d'entente et acceptent les principes et les conditions de partage par la population ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'accepter l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs et d'équipement supra-locaux avec la Ville de Coaticook ;

D'autoriser monsieur Bernard Marion maire et madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière à signer la présente entente ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de Coaticook et à toutes les municipalités de la MRC de Coaticook.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12.3. ACHAT D'UN RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR POUR LE RESTAURANT

Reporté à une date ultérieure.

13. Correspondance

2022 12 217 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2022 12 218 14.1. RATIFIER LES COMPTES DE NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 30 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 7 novembre 2022 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de novembre du chèque/dépôt 502119 à 502137 d'un montant de 9 678.75 \$;

DE ratifier le paiement des comptes payés après le 7 novembre 2022 d'un montant de 938.45 \$:

- Payé par chèque aucun montant de 0 \$;
- Payé par prélèvement numéro 14584 au 14589 au montant de 938.45 \$;
- Payé par dépôt direct aucun au montant de 0 \$.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 12 219 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 5 décembre 2022 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 39 082.93 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 5799 à 5826 pour un montant de 21 361,73 \$
(Le chèque 5800 a été annulé).
- comptes à payer par prélèvement 14590 pour un montant de 109,39 \$
- comptes à payer par dépôt direct 1180 à 1192 pour un montant 17 611,81 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 39 082,93 \$ au 5 décembre 2022.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 12 220 14.3 VIREMENT DES COMPTES DE CRÉDIT DANS DES FONDS AFFECTÉS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à effectuer les virements de compte de crédits des comptes de grand livre suivants dans les comptes de surplus affectés :

DE 02 32000 724 - Prévission achat camion	4 000 \$	
À 59 15902 000 - Fonds réserve – Prévission camion		4 000 \$
DE 02 22000 724 - Prévission camion incendie	3 000 \$	
À 59 11300 000 – Surplus affecté – Incendie		3 000 \$

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

2022 12 221 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 21 h 21.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Lyssa Paquette, maire suppléante
Je, Lyssa Paquette, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code
municipal.

Brigitte Desruisseaux
Directrice générale et greffière-trésorière